

DELIBERATION

94 (7.9)

Le 25 octobre 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 octobre 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

Procurations : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame KHEBRARA à Monsieur CHAPOT.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : CAP METROPOLE - Rapports de gestion 2020

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 53 du 25 avril 2013, le Conseil Municipal a décidé d'une prise de participation dans le capital de la société publique locale (SPL) CAP METROPOLE. Cette SPL a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement, de construction d'équipements, d'infrastructures et/ou de bâtiments, de gestion de patrimoines.

Dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'Administration. ».

Il indique que le rapport de gestion 2020 de la SPL CAP METROPOLE, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et les états financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Monsieur Marc MONTEUX, représentant de la Commune auprès de cette instance, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions (groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** les documents susmentionnés relatifs à la gestion de CAP METROPOLE en 2020.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 26 octobre 2021

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20211026-2021-94-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2021

Affichage : 26/10/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

